



HAL
open science

Vers un doctorat en architecture, contribution

Olivier Balaÿ

► **To cite this version:**

Olivier Balaÿ. Vers un doctorat en architecture, contribution. France. Direction de l'architecture et du patrimoine. Vers un doctorat en architecture Recherche architecturale urbaine et paysagère, Ministère de la culture et de la communication, pp.16-21, 2005. hal-00995444

HAL Id: hal-00995444

<https://hal.science/hal-00995444v1>

Submitted on 9 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Vers un doctorat en architecture

Contribution d'Olivier BALAÏ
Mars 2005

Préambule

Le texte qui suit n'est pas seulement une contribution personnelle à la création d'un doctorat d'architecture. Il a été rédigé à la suite de nombreuses discussions qui ont eu lieu à l'Ecole Nationale supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) entre les enseignants qui font partie de la commission recherche de cet établissement. Il ne représente toutefois pas le point de vue de l'école de Grenoble à ce jour, mais une tendance en devenir que nous espérons avoir su résumer.

D'où son défaut : il s'appuie sur une culture grenobloise de la recherche architecturale et urbaine, qui reste à nos yeux bien vivace et dans l'air du temps. Il est donc ancré dans la pratique de recherche de l'école - notamment à travers les travaux des laboratoires et équipes que sont le CRA Terre (Centre international de la construction en terre), le CRESSON (Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain), membre de l'UMR Ambiances architecturales et urbaines), Les Métiers de l'Histoire et Cultures constructives - mais il reflète aussi les travaux de deux autres équipes de recherches que l'école souhaite promouvoir à travers un appel d'offre interne qui a été lancé en 2002 et dont les travaux finaux ont été rendu au début de 2005. C'est dire qu'il n'est pas le point de vue d'un laboratoire ou même des chercheurs de l'école : il se veut plus ouvert. Il n'est cependant qu'une contribution modeste et sans doute insatisfaisante, en devenir en tout cas elle aussi.

Ce que devrait être une thèse de doctorat en architecture.

La forme et le fond.

Le doctorat doit être une contribution à la recherche. Il ne peut se limiter à une étude de cas. Dans cette recherche, le thésard doit montrer une compétence documentaire, une compétence théorique, une compétence graphique et une capacité à problématiser. Il doit livrer un document de haut niveau.

Une thèse doit être le lieu de l'évaluation d'attitudes innovantes visant l'articulation du couple « théorie - pratique » dans l'architecture contemporaine. Ainsi une thèse sur l'histoire de la pratique architecturale, sur un matériau de construction, sur l'ambiance et la conception d'un bâtiment, n'aura véritablement de sens que si elle contribue à l'articulation du couple « théorie – pratique » dans la production architecturale et urbaine d'aujourd'hui ou de demain. L'enseignement de niveau doctoral n'est pas là pour reproduire la pratique actuelle, il se doit d'être critique, et donner des pistes pour préparer les étudiants à des pratiques nouvelles dont la profession a bien besoin.

Sa spécificité.

La thèse de doctorat en architecture devrait aborder des objets qui concernent directement l'environnement construit et aménagé ou à aménager. Pourquoi ? Parce que le « docteur en architecture » sera sans doute un jour responsable ou co-responsable de l'enseignement du projet architectural dans les écoles. C'est en effet là que se trouve le débouché principal (mais pas unique, nous en sommes convaincus) de la formation doctorale.

Aussi le futur docteur doit-il montrer dans sa thèse une capacité à rapprocher des savoirs et des réalités hétérogènes d'une façon innovante en vue d'un objectif qui nous est spécifique à tous : la conception d'un espace habitable. Même si l'étudiant choisit un thème doctoral privilégié pour approfondir sa formation (par exemple un doctorat plutôt « construction », plutôt « histoire des pratiques architecturales » ou « ambiance architecturale et urbaine ») il nous paraît souhaitable qu'il conserve une attitude architecturale, c'est à dire qu'il ait en vue de contribuer à l'articulation nouvelle du couple « théorie – pratique » dans la conception de l'espace habitable contemporain. Cette façon « architecturale » de traiter et de relier les données, à partir d'une conceptualisation renouvelée de la question des échelles, de l'usage, de la stabilité, de la matérialité, des sens, etc. constitue, selon nous, l'essence même du doctorat d'architecture dans lequel la finalité humaine n'est jamais absente.

Si l'on est d'accord avec ce qui précède, il nous semble que les sujets de thèses les plus intéressants sont toujours ceux qui rapprochent ou croisent des disciplines différentes. Citons par exemple : l'art, la construction et l'architecture ; le territoire, l'histoire et le métier d'architecture ; l'anthropologie, l'espace sensible et l'architecture ; l'histoire sensible, l'histoire de l'architecture et de la vie urbaine¹... Ce devrait même être un préalable dans l'effort de raisonnement et de méthode demandé au doctorant que de relier le thème de sa recherche avec des disciplines multiples, et de rapprocher des savoirs concernant par exemple, programme social, rapport entre architecture et territoire, connaissances sur l'usage, structures porteuses, formes urbaines, normes, matières, sonorités, matériaux et lumières, etc. Mais dans tous les cas, il y aurait une façon spécifique de traiter les informations (à partir des hypothèses de travail de l'équipe doctorale accueillant l'étudiant.)

Enfin, la thèse devrait servir le savoir-faire de l'architecte d'aujourd'hui et de demain. Prenons un exemple. Jusqu'ici, le métier architectural a principalement reposé sur des productions graphiques, essentielles dans le projet et sa mise en œuvre, importantes dans les échanges et les communications qui interviennent dans les décisions et les usages. Cette compétence doit faire partie de la spécificité d'un doctorat d'architecture. Toutefois, la dimension visuelle ne peut plus rester la seule dimension pour concevoir ou présenter un projet architectural et urbain. On assiste déjà à la prise

¹ Il serait intéressant d'analyser et de classer selon leur nature les thèses soutenues depuis quinze ans par des architectes diplômés. L'analyse permettrait autant de repérer leur degré d'ouverture aux disciplines connexes que les difficultés récurrentes rencontrées par les

en compte des autres sens dans le métier. Elle sera d'actualité sous peu. Il devient donc important de compléter le savoir-faire des concepteurs, principalement graphique et cartographique et de leur fournir des outils opératoires qui soient au service de la conception poly sensorielle de l'espace et de la ville.

Autre exemple concernant l'évolution du métier : l'expérimentation constructive et/ou en matière d'ambiances d'un dispositif architecturale préconisé pourra bientôt faire partie du cahier des charges demandées à un architecte par son maître d'ouvrage (ou à un entrepreneur par l'architecte de l'opération qui lui est confiée.) Là aussi, il devient important de compléter le savoir-faire de l'architecte (qui porte aujourd'hui principalement sur le descriptif écrit et dessiné des travaux à réaliser) par des outils lui donnant une capacité à expérimenter des matériaux, des techniques constructives, qui soient au service de la décision concernant l'habitabilité de l'espace envisagé (structure, logiques constructives locales, sensations, etc.) Dans ce cadre, le recours aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (signalés GAIA ci-après) est aujourd'hui déjà opérationnel.

Les critères de réussite.

Le principal objectif d'un doctorat a été dit précédemment (une thèse doit être le lieu de l'évaluation d'attitudes innovantes visant l'articulation du couple « théorie - pratique » dans l'architecture contemporaine.) Il faut maintenant évoquer les critères de réussite d'un doctorat.

Le sujet de la thèse doit se situer de manière pertinente dans une thématique de recherche reconnue par les instances de la recherche architecturale et urbaine. Concernant la qualité de la recherche, la problématique doit prendre appui sur une bibliographie qui concerne le champ de référence du sujet. La thèse doit être originale (inventivité et prise de risque dans les hypothèses) et elle doit développer de façon argumentée et discutée les hypothèses. Enfin, la valorisation de la recherche (sa présentation) doit être soignée. Développons un peu ces trois points.

- *Pertinence de la thématique.* L'objet d'investigation et le sujet choisi doivent être centrés sur les caractères qui définissent la culture de chaque équipe d'accueil du doctorant. Exemple : pour un doctorat centré sur les ambiances, trois caractères définissent la culture de l'équipe d'accueil Cresson : l'espace construit, les ambiances, l'interdisciplinarité.

- *Qualité de la recherche.* Ce critère de réussite pourrait se décliner en quatre points : évaluation de la problématique, de la méthode, du traitement de l'information et des résultats.

Une problématique s'évaluerait à partir de la présentation du champ de référence du sujet traité (appuis bibliographiques, degré de connaissance dans le champ du sujet),

de son originalité (hypothèses inventives) et de son développement (qualité de l'argumentation et discussion des hypothèses.)

La méthode s'évaluerait à partir de sa pertinence (en rapport à la problématique), de son originalité, de son degré d'interdisciplinarité (par ordre croissant dans l'excellence : méthode monodisciplinaire, pluridisciplinaire, interdisciplinaire, transdisciplinaire), et enfin de sa capacité à construire d'une façon maîtrisée l'ensemble de la démarche.

Le traitement de l'information donnée dans la thèse pourrait être évalué en fonction du choix du corpus ou des terrains analysés, de la cohérence des corpus, de la maîtrise des techniques d'investigation et, enfin, de la qualité de l'analyse.

Les résultats pourraient être appréciés selon la pertinence de la réponse aux questions et aux hypothèses de la problématique, selon la qualité de la discussion des résultats, selon l'utilité théorique et / ou pratique quant à la conception de l'espace habitable contemporain, selon enfin l'apport théorique et / ou pratique de la recherche dans la thématique de travail de l'équipe accueillant le doctorant.

- *Valorisation.* Il s'agit là d'évaluer la qualité du mémoire rendu - sa rédaction, sa documentation graphique et iconique, la présentation d'autres supports (infographie, sons, documents audio-visuels, etc.) - le résumé scientifique et la qualité de la soutenance (argumentation, exposé oral et usage des supports de présentation et d'information.)

Les conditions préalables

- L'existence, dans l'équipe d'accueil du doctorant, d'une thématique forte (un amont intellectuel solide qui se cumule avec une expérience de recherches abondantes) permettant le développement de problématiques à la fois nombreuses et nouvelles. Le doctorat ne doit « réinventer la poudre. » Il doit au contraire s'appuyer sur des connaissances extérieures à la thématique pour faire progresser la connaissance dans cette thématique, dans le but de communiquer des résultats et permettre à l'étudiant de se confronter à ses pères (et pairs.)

- L'abandon des questions de type : doctorat de sciences pour l'architecture ou doctorat d'architecture ? Doctorat de recherche appliquée ou doctorat de recherche fondamentale ?

Ces différents angles d'approche du doctorat ont-ils vraiment d'autres intérêts que celui de diviser ou de générer frustrations et amertumes ? Nous préférierions dire qu'une thèse d'architecture doit être une recherche fondamentale qui débouche sur une expérimentation ou une application expérimentale ou réelle². Considérant que la thèse

² Quelques réflexions déjà énoncées permettent d'avancer dans ce sens : « L'école doctorale pourrait être construite sur le domaine architectural (et non pas sur la discipline architecturale), comme l'université qui construit ses masters et écoles doctorales autour de domaines, de

dessinée et écrite sont des outils indispensables au développement de la recherche et de la profession, l'équipe d'encadrement doit à la fois former l'étudiant aux critères de réussite énoncés précédemment et aux critères de formation d'un futur enseignant de projet (cf. paragraphe 1.)

- La définition des conditions d'accès au doctorat. Le doctorat doit être considéré comme une période probatoire aux activités professionnelles de recherche et comme l'ultime étape des études d'architecture. Dans ce cadre, il pourrait être rendu accessible aux étudiants qui ont obtenu le grade de master avec une moyenne d'évaluation assez élevée et qui ont été préparés à la recherche.

Les deux modes d'accès à la filière doctorale

Comment prépare-t-on à la recherche ? En guise d'illustration, l'organisation suivante, qui envisage deux options d'accès à l'école doctorale a été retenue à l'ENSAG. Elle pourra nourrir nos futurs débats.

Le principe est le suivant : l'intégration dans l'école doctorale peut être préparée de deux manières :

1/ L'étudiant, après avoir obtenu son diplôme d'Etat d'architecte, intègre un master recherche d'une université dont l'école doctorale accueille le laboratoire dans lequel il compte faire sa thèse. Il pourra parfois obtenir une dispense pour la 1^{ère} année du master recherche. Avec cette formule, il accomplit une (ou deux) année d'études supplémentaire et rentre, après avoir soutenu son projet de fin d'étude (PFE) dans le système universitaire classique.

2/ L'étudiant, en parallèle à la préparation de son diplôme d'architecte, effectue un « parcours recherche » en coordination avec les enseignants de sa thématique et la commission des études doctorales mise en place à l'ENSAG. Dans ce cas, il vise une entrée à l'école doctorale « Sciences de l'homme, du politique et du territoire » de l'université Pierre Mendès France (UPMF) seulement. Son parcours recherche lui permettra d'obtenir son diplôme d'architecte avec une « mention recherche ». Il est donc bien évident que ce parcours, plus court que le précédent, suppose une charge de travail plus importante durant les deux années de master à l'ENSAG.

Le parcours recherche à l'ENSAG

Les étudiants en 1^{ère} année de master doivent :

1/ Suivre les 60 h de cours de l'UE « Espace, matières et société » coordonnées par les laboratoires et équipes CRESSON, CRATerre, MHA, et Cultures constructives dans le master "Sciences du territoire" de l'UPMF (option : « montagne et durabilité »). Cette

mentions et de spécialités » (Claude Courlet, président de l'université Pierre Mendès France de Grenoble.) « ...s'il est une spécificité de la recherche en architecture, c'est que la frontière entre recherche fondamentale et recherche appliquée y est moins étanche que dans d'autres disciplines » (Séminaire des écoles d'architecture à l'ENSA de Normandie, rapport du groupe doctorat V. Michel, 12 décembre 2002.)

UE sera validée par l'université, et constitue un minimum indispensable pour présenter un dossier.

2/ Suivre, durant la 2^e année de master, le cours de méthodologie (10 heures) et le séminaire organisé par la commission des études doctorales récemment créée à l'ENSAG (10 heures). Ce cours et ce séminaire permettent à l'étudiant d'élaborer son dossier de projet de thèse et de compléter son mémoire de recherche. Ce travail personnel de recherche produit au cours de cette 2^e année contribue à l'obtention de la mention recherche.

3/ Présenter, lors de leur soutenance de PFE, un mémoire de recherche. Ce mémoire est le plus souvent celui qui a été soutenu en fin de 1^{ère} année de master, mais il a été repris et approfondi dans l'optique souhaitée par l'étudiant.

4/ Suivre au cours des deux années de master :

- un complément de formation à la recherche dans les séminaires organisés à l'intérieur de chacun des masters proposés à l'ENSAG (deux fois 60 heures)
- un stage pratique de deux mois dans un laboratoire de recherche habilité.

Glossaire

Unité d'Enseignement « Espace, matières et société » : l'objectif de cet enseignement produit par les enseignants appartenant aux équipes de recherche de l'école Grenobloise habilitées par la direction de l'Architecture et du Patrimoine est de mettre en évidence l'apport des cultures sensibles (sensibilités aux dimensions sonores, lumineuses, olfactives, mais aussi sensibilités liées aux mouvements), des cultures constructives (filères de production, savoir-faire, technologies) et des cultures planificatrices (histoires des articulations entre édifice, ville et territoire) dans l'élaboration actuelle des stratégies et processus de la conception urbaine, architecturale et territoriale.

Ecole doctorale "Sciences de l'homme, du politique et du territoire" : l'ENSAG a passé une convention avec l'Université Pierre Mendès-France à Grenoble qui permet aux étudiants de s'inscrire - sous conditions d'acceptation - à cette école doctorale.

Commission des études doctorales : commission interne à l'école d'architecture qui valide les parcours recherche en attribuant la mention recherche à la fin du cycle master, et donne un avis sur les candidats à l'inscription dans l'Ecole doctorale Sciences de l'homme, du politique et du territoire. Son rôle est enfin de soutenir certaines candidatures auprès de la commission universitaire des études doctorales.

Commission universitaire des études doctorales : c'est la commission qui valide les inscriptions des candidats dans l'école doctorale.

Les moyens nécessaires

Il est nécessaire d'augmenter de manière importante les moyens de la recherche architecturale dans les écoles, de conforter les formations existantes et de créer de nouvelles formations pour que les unes et les autres réfléchissent davantage sur les problématiques de la production architecturale et urbaine, ainsi que sur les didactiques. Enfin, on ne peut finir cet exposé sans omettre la question de l'obtention des bourses doctorales, qui doit être traitée en amont de l'existence des filières doctorales. Sans allocation de recherche, le doctorat n'aura pas beaucoup de « valeur » (l'obtention d'une bourse doctorale est déjà une première reconnaissance de la valeur du travail à venir de l'étudiant) et peu de doctorants s'inscriront.

Pourquoi la création des bourses doctorales « architecture » est-elle encore vraiment nécessaire ? En Septembre 2003 une étudiante très bien notée en DEA « Ambiances architecturales et urbaines » n'a pas pu obtenir de bourse parce que l'université a donné la priorité à ses étudiants. Elle a renoncé à faire une thèse. Son sujet était pourtant très bien construit.